



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITEE

E/ICEF/1996/P/L.54  
1er février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Deuxième session ordinaire de 1996  
9-12 avril 1996  
Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE A DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

Albanie

RESUME

Le présent document contient une recommandation concernant le financement du programme de pays de l'Albanie dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à 1 million de dollars. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant ci-après de 4 850 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et le montant de 10 millions de dollars de fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1996 à 2000.

\* E/ICEF/1996/9.

\*\* Afin de respecter des délais de publication, on a rédigé le présent document avant d'avoir assemblé tous les chiffres définitifs. Les chiffres ajustés, établis compte tenu des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995, seront indiqués dans l'"Etat récapitulatif des recommandations de 1996 concernant les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources ou à l'aide de fonds supplémentaires" (E/ICEF/1996/P/L.43 et Add.1).

## DONNEES DE BASE

(1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (0 à 15 ans/millions)	1,1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes)	41
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes)	34
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance	../..
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1990)	65
Taux d'alphabétisation (% hommes/femmes) (1990)	../..
Taux net de scolarisation primaire (% net, garçons/filles)	../..
Pourcentage des enfants inscrits au cours élémentaire qui atteignent le cours moyen (1990)	97,5
Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre	../..
Pourcentage de la population ayant accès aux services de santé	../..
Produit national brut (PNB) par habitant	360 \$

Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :

la tuberculose	81 %
la diphtérie/coqueluche/tétanos	96 %
la rougeole	81 %
la poliomyélite	97 %

Femmes enceintes vaccinées contre :

le tétanos	92 %
------------	------

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. L'Albanie, le plus petit pays des Balkans et l'un des plus pauvres d'Europe, a émergé de 50 années d'isolement. Près des deux tiers des habitants estimés à 3,4 millions (1992) de ce pays principalement montagneux vivent dans des zones rurales. Le taux d'accroissement démographique de 1,9 %, bien qu'élevé selon les normes européennes, a reculé depuis 1991 en raison de la situation économique difficile et de l'émigration de nombreux Albanais vers les pays voisins. A l'exception des troubles de 1991, la transition a été jusqu'à présent remarquablement pacifique étant donné la combinaison explosive des changements extrêmement rapides, de la pauvreté, de la pénurie alimentaire et du chômage. Cependant, la situation demeure fragile avec une baisse de la progression du produit national brut de 11 % en 1993 à un taux estimé à 6 % en 1995.

2. Au cours de la période de prétransition, l'Albanie a mis sur pied une gamme étendue de services sociaux dont a bénéficié la population tout entière, avec des résultats dans les domaines de la santé et de l'éducation qui étaient remarquables étant donné les ressources du pays. Au début des années 90, près de 80 % de la population étaient alphabétisés, ayant accompli au moins quatre années de scolarité. L'accès aux soins de santé fondamentaux était universel. Les services sociaux, cependant, utilisaient, estime-t-on, des indicateurs quantitatifs et étaient orientés d'une manière prédominante vers des soins en institution plutôt que vers des soins préventifs fondés sur la famille.

3. Les informations sur la situation sociale du pays sont peu fiables et ne facilitent guère une analyse en profondeur des causes et de la mesure dont la pauvreté croissante et l'évolution affectent les groupes les plus vulnérables. On signale que 20 % de la population vivent dans un état de pauvreté absolue avec de fortes disparités entre les régions géographiques et les populations urbaines et rurales. Le nombre de pauvres ruraux a quintuplé pour atteindre 25 et 30 % de la population entre 1991 et 1993 et, en dépit de l'augmentation du revenu rural, les niveaux de pauvreté peuvent être plus élevés dans les régions montagneuses pauvres du nord et du nord-est.

4. Bien que l'Albanie ait ratifié la Convention sur les droits de l'enfant en 1992 et qu'elle ait signé la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants, le gouvernement n'a pas encore élaboré un programme national d'action (PNA) pour les enfants et les femmes et n'a pas pris de mesures en profondeur en ce qui concerne les besoins et les droits des enfants.

5. En 1994, le taux de mortalité infantile (TMI) était de 35,7 pour 1 000 naissances vivantes, soit un faible recul par rapport au niveau de 1990, 41,8 %, encore que, dans certains districts, les TMI soient deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Les principales causes de mortalité infantile sont les infections respiratoires aiguës (IRA) (38 %), les maladies diarrhéiques (13 %) et les conditions périnatales qui peuvent bien être la principale cause de mortalité des nourrissons, car un tiers des décès dans cette catégorie se produisent dans le premier mois de la vie. Les principales causes de la mortalité d'enfants au-dessous de 5 ans sont les IRA et les maladies diarrhéiques. Les maladies parasitaires atteignent un nombre élevé d'enfants de 1 à 4 ans et sont dues à une hygiène médiocre, à un accès insuffisant à l'eau salubre et à l'assainissement. Des enquêtes par sondage indiquent une certaine prévalence de malnutrition, tandis que des carences en micronutriments, par exemple en iode, constituent un grave problème de santé publique.

6. Un taux élevé de mortalité maternelle (TMM) (40,5 pour 100 000 naissances vivantes en 1994) est attribué à la fréquence très élevée des avortements, à la brièveté des intervalles entre les naissances et au nombre élevé de naissances par femme. Dix pour cent seulement de toutes les femmes en âge de procréer ont accès aux moyens contraceptifs. La plupart des femmes enceintes souffrent d'anémie, particulièrement entre 25 et 29 ans.

7. Le système d'éducation est actuellement surchargé pour pouvoir améliorer la qualité de l'enseignement par une réforme des programmes et des méthodes pédagogiques. Quelque 94 % des enfants fréquentent l'école primaire sans que l'on constate aucune disparité entre les sexes. En 1994, l'enseignement préscolaire est tombé de 58 % antérieurement à 35 % en raison de la destruction ou de la fermeture de nombreux jardins d'enfants, de la privatisation de l'économie agricole (conduisant à la fermeture d'établissements publics préscolaires dans les coopératives) et du chômage.

8. La situation des enfants en institution s'est légèrement améliorée depuis 1991 en raison de l'assistance des organisations internationales non gouvernementales (ONG). Heureusement, des liens familiaux solides empêchent toujours l'institutionnalisation massive des orphelins et des enfants abandonnés, bien que la crise économique commence à affaiblir cette bonne tradition. Les enfants des rues, souvent considérés comme des tsiganes en Albanie, sont encore la plupart du temps laissés à eux-mêmes.

#### COOPERATION RECOMMANDEE AU TITRE DU PROGRAMME, 1993-1995

9. En 1993, un programme de coopération de pays en Albanie a été approuvé par le Conseil d'administration pour la période 1993-1995, avec une affectation de 3 millions de dollars de la masse commune des ressources et 6 millions de dollars pour les fonds supplémentaires (E/ICEF/1993/P/L.21) afin d'aider le gouvernement à remettre en état les services sociaux de base démantelés au cours de la révolution de 1991. L'assistance de l'UNICEF a porté principalement sur la santé et la nutrition, l'éducation de base, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la situation des enfants dans des circonstances particulièrement difficiles et la mobilisation sociale.

10. Dans les domaines de la santé et de la nutrition, l'assistance de l'UNICEF visait à améliorer la qualité et l'étendue du réseau de soins de santé primaire (SSP), l'accent étant mis en particulier sur la santé maternelle et infantile. L'UNICEF a aidé le gouvernement à assurer l'immunisation totale des enfants, en fournissant tous les vaccins nécessaires et les seringues jetables, contre les six principales maladies faisant l'objet du programme élargi d'immunisation (PEI), ainsi que l'anatoxine tétanique pour toutes les femmes enceintes et les filles âgées de moins de 15 ans. L'assistance comprenait également l'introduction d'une carte normalisée de vaccination, des activités de formation pour tous les travailleurs sanitaires, la production et la diffusion de matériel d'information et d'éducation pour les familles et l'organisation d'une campagne nationale de vaccination avec la collaboration des médias.

11. Pour lutter contre les IRA, des manuels de traitement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été diffusés. Des manuels de formation ont été imprimés et distribués, et la formation de médecins dans les villes et les villages est actuellement en cours. La lutte contre les maladies diarrhéiques est menée à l'échelle nationale par la fourniture de sels de réhydratation par

voie orale (SHO), avec des instructions en albanais; l'adaptation de matériel de formation à la thérapie de réhydratation par voie orale (TRO) et de formation à l'intention de tous les pédiatres; et l'aide au suivi et au contrôle par la fourniture de véhicules. En outre, un programme global financé par des fonds supplémentaires pour la prévention du choléra est en cours d'application. En grande partie grâce aux activités d'assistance de l'UNICEF, aucun cas de choléra n'a été signalé en 1995.

12. Dans la lutte contre la carence en iode qui est un grave problème de santé publique, une assistance a été fournie au gouvernement pour procéder à des tests de sel iodé ainsi que des moyens de transport pour procéder au contrôle.

13. L'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont examiné avec le gouvernement la situation du secteur de l'éducation et les besoins immédiats de ce secteur ainsi qu'à moyen et long terme. L'UNICEF, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ont établi avec le Ministère de l'éducation un document directif sur les principaux problèmes dans le domaine de l'éducation, à titre de première étape vers la mise au point d'une stratégie à long terme pour développer la mise en valeur des ressources humaines en Albanie.

14. Dans le domaine de l'éducation préscolaire, l'UNICEF a apporté son aide à quatre jardins d'enfants qui serviront d'établissements pilotes pour des activités de recyclage à l'intention du personnel. Les formateurs dans les établissements pilotes ont été formés en Italie. Un séminaire national sur l'éducation préscolaire a été organisé en décembre 1994, avec l'aide de l'UNICEF et de spécialistes de la ville de Reggio d'Emilie (Italie).

15. Le principal problème dans l'enseignement primaire a été la qualité de l'enseignement et le contenu des programmes d'étude. Un projet de formation pédagogique a été lancé en septembre 1993 et un centre national de référence a été créé en janvier 1995. En outre, la Convention sur les droits de l'enfant a été diffusée dans des brochures, des livres du maître, des documents de séminaires et affiches, et les droits de l'homme et de l'enfant sont inscrits aux programmes d'étude de l'école primaire.

16. D'excellentes relations avec les médias ont aidé à promouvoir la Convention sur les droits de l'enfant, à répandre l'éducation sanitaire, à célébrer la Journée nationale des enfants et à établir un partenariat dans les campagnes nationales d'immunisation. De fructueux rapports avec les dirigeants politiques et sociaux, notamment les maires, ont permis de constituer un front solide pour la défense des droits de l'enfant.

#### Les leçons de l'expérience

17. En dépit des bonnes relations avec les dirigeants, l'absence de stratégie nationale d'envergure et de politique sociale générale nuit aux effets d'une assistance visant à améliorer la situation des enfants et des

/...

femmes. En conséquence, l'accent devrait être mis sur la mise en place de capacités et la réorientation à l'intérieur du secteur social ainsi que sur une coordination maximale avec le gouvernement et autres donateurs à l'échelon national. Il faut assurer que toutes les interventions de l'UNICEF ont des effets concrets du point de vue de la promotion et de la politique, tant pour ce qui est du gouvernement que des autres donateurs; aider à améliorer les données nationales pour favoriser l'élaboration d'une politique et des activités de promotion; soutenir la participation communautaire et la décentralisation; et identifier, réactiver et adapter dans le nouveau contexte national d'anciennes pratiques qui avaient fait leurs preuves.

18. Il faut tirer parti au maximum des médias et autres instruments de mobilisation sociale pour influencer l'opinion publique en faveur des enfants et des femmes ainsi qu'établir une coordination avec les ONG, particulièrement aux niveaux régional et communal.

19. De nouvelles approches devraient être fondées sur des expériences validées par un suivi et une évaluation menés en commun avec les partenaires avant de les étendre au plan national. Dans ce processus, l'identification et l'utilisation de points d'impact appropriés sont nécessaires et l'assistance de l'UNICEF doit se concentrer sur des méthodes plus rentables et d'un effet plus durable.

COOPERATION RECOMMANDEE AU PROGRAMME, 1996-2000

Montant estimatif des dépenses  
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Planification et promotion de la politique sociale	100	150	150	150	100	650
Santé maternelle et infantile	400	410	410	430	450	2 100
Education	240	260	260	240	250	1 250
Programme par zone	-	80	80	80	100	340
Appui au programme	110	100	100	100	100	510
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total partiel	850	1 000	1 000	1 000	1 000	4 850
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Planification et promotion de la politique sociale	10	60	110	160	160	500
Santé maternelle et infantile	1 450	1 300	900	800	800	5 250
Education	400	500	600	700	800	3 000
Programme par zone	-	100	250	450	450	1 250
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total partiel	1 860	1 960	1 860	2 110	2 210	10 000
TOTAL	<u>2 710</u>	<u>2 960</u>	<u>2 860</u>	<u>3 110</u>	<u>3 210</u>	<u>14 850</u>
	-----	-----	-----	-----	-----	-----

/...

### Objectifs et stratégies

20. Dans le cadre de la Convention sur les droits de l'enfant, l'objectif du nouveau programme de pays est de promouvoir la survie, le développement, la protection et la participation des enfants et des femmes en Albanie. Les éléments clefs de la stratégie de programme aideront le gouvernement à :

- a) assurer la prestation au moins des services de base, particulièrement aux populations vulnérables en ce qui concerne leurs besoins de santé, d'éducation et de soins aux enfants dans des conditions particulièrement difficiles;
- b) souligner la mise en place de capacités en vue, particulièrement, d'améliorer la capacité des organismes publics nationaux et locaux, d'analyser les données et de formuler des politiques et des programmes en faveur des femmes et des enfants;
- c) exécuter des activités destinées à mettre en mesure les femmes, les enfants, les familles et la collectivité d'améliorer leur situation;
- d) participer à la recherche sociale comme base de la planification et de la promotion, assurant la disponibilité de données sur le statut des femmes et des enfants en Albanie et les tendances dans le secteur social; et
- e) soutenir les ONG locales et travailler en collaboration avec les ONG internationales.

21. La promotion visera à influencer le gouvernement, les ONG locales et internationales, les collectivités et la société au sens large ainsi que les donateurs. Une coopération intersectorielle en vue d'aboutir à une synergie entre les programmes sectoriels sera encouragée. Une assistance sera apportée à la création et au soutien de modèles complets de développement social par l'exécution de projets par zone appelés à être étendus dans tout le pays.

### Planification et promotion de la politique sociale

22. Le programme aidera à formuler une politique sociale dans l'intérêt des femmes et des enfants en Albanie, par la mise au point : a) de mécanismes nationaux pour observer leur situation d'une manière permanente, renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données; et b) d'une politique nationale conforme aux dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant. Les activités de promotion porteront particulièrement sur les plus défavorisés et sur la promotion d'une sensibilisation du pays aux questions concernant les femmes et les enfants. Une assistance sera fournie au gouvernement pour l'élaboration et la publication d'un PNA.

23. En coopération avec les autres organismes et les donateurs, l'UNICEF aidera à renforcer la capacité nationale en vue de concevoir, appliquer et analyser les activités de recherche sociale qui constituent la base pour la conception et l'évaluation des politiques dans le secteur social. Une assistance sera apportée au gouvernement, à l'université et aux ONG pour entreprendre des enquêtes très détaillées sur les ménages en vue de contrôler les indicateurs socio-économiques. Une évaluation nationale de la pauvreté sera établie en commun avec la Banque mondiale et le PNUD afin de rassembler des données sur les tendances des dépenses et revenus des ménages, l'état nutritionnel et l'accès des familles à des services et à une information

sociaux efficaces. L'UNICEF soutiendra et organisera la formation à l'Institut national de statistiques pour assurer que les composantes relatives aux enfants et aux femmes soient régulièrement comprises dans les activités nationales de collecte de données. Si besoin est, l'UNICEF avec une contrepartie nationale entreprendra également des évaluations limitées rapides pour obtenir des données permettant de détecter les problèmes qui exigent une étude plus détaillée ou une action immédiate.

#### Santé maternelle et infantile

24. Le programme portera principalement sur l'amélioration de la situation des femmes et des enfants en ce qui concerne la santé en renforçant les services de soins de santé essentiels, particulièrement dans les zones rurales. Le programme vise à réduire le TMI à 25 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants au-dessous de 5 ans à 32 pour 1 000 naissances vivantes et le TMM à 25 pour 100 000 naissances vivantes. Il aidera à améliorer la qualité et la portée des SSP, à éliminer les carences en iode et à réduire considérablement les carences en micronutriments.

25. Sur le plan de la politique, l'UNICEF s'efforcera d'améliorer les systèmes de présentation de rapports réguliers et de renforcer la capacité des institutions à fonder leurs programmes sur des informations précises et tenues à jour. Au début, les efforts de promotion porteront sur la mortalité maternelle, la nutrition/alimentation au sein, les IRA et les maladies diarrhéiques. Ces activités seront menées en étroite collaboration avec d'autres organismes et des gouvernements donateurs. Une politique de santé réformée et une politique pharmacologique correcte, notamment en ce qui concerne les médicaments essentiels, seront élaborées l'an prochain pour application aux niveaux national et local.

26. Les activités visant à éradiquer la poliomyélite et à aboutir à une couverture de 90 % du programme élargi de vaccination contre les six maladies qui en relèvent seront poursuivies par la fourniture de vaccins et de matériel de chaîne du froid. En collaboration avec l'OMS, le Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), la Banque mondiale et autres organismes, un appui sera apporté à la formation et au recyclage de personnel sanitaire pour assurer le traitement et la prévention des principales maladies ainsi que la formation dans les domaines de la nutrition et de l'hygiène.

27. Priorité sera donnée à la prévention et au traitement des maladies diarrhéiques, comportant la poursuite de l'aide au traitement de l'eau, l'assistance technique à la conception et à l'expansion des latrines dans les zones urbaines et rurales ne disposant pas de réseau d'assainissement, la fourniture de SRO, la formation de personnel sanitaire et la promotion de l'allaitement au sein. Les matériels de formation de l'OMS continueront d'être adaptés et un protocole de traitement normalisé d'après les directives de l'OMS sera mis au point et distribué.

/...

28. La coopération avec le FNUAP sera recherchée dans les domaines de l'éducation sanitaire et de la maternité sans risque. Une aide sera apportée dans la distribution de manuels de l'OMS sur la maternité sans risque et une formation sera fournie à l'intention des sages-femmes, des infirmières et des médecins pour la détection précoce des maternités à risque et les soins obstétricaux.

29. L'UNICEF soutiendra l'Initiative des hôpitaux amis des bébés dans sept maternités et aidera le Ministère de la santé à observer les résultats en vue d'une révision du programme d'études médicales et de l'élaboration de mesures et d'une législation en la matière. La promotion auprès des décideurs, des donateurs et des ONG sera entreprise de manière à obtenir un soutien aux pratiques améliorées d'allaitement au sein.

30. Des enquêtes seront menées pour déterminer les niveaux de malnutrition et les carences en micronutriments. L'UNICEF continuera de préconiser la prohibition de sel non iodé pour la consommation humaine et animale et fournira au Ministère de la santé des comprimés et des fioles d'iode, et assurera la formation de personnel sanitaire. L'assistance technique et le matériel seront mis à la disposition d'installations produisant du sel iodé et Savoir pour sauver comprendra un chapitre particulier sur les carences en iode à l'intention des écoles, des travailleurs des services sociaux des communautés et des ONG.

31. Dans le cadre de la réforme générale de la santé faisant une large place à la prévention des maladies, du respect des règles d'hygiène et de santé, un soutien continuera d'être apporté à la promotion de la santé publique par le développement des activités complémentaires d'information, d'éducation et de communication pour traiter les problèmes de santé d'une manière plus holistique, comme le recommande Savoir pour sauver.

#### Education

32. Une aide sera apportée pour améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire et primaire et encourager des taux plus élevés de scolarisation et de résultats, complétant ainsi le travail fait par l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale et la Fondation Soros. Avec le concours d'autres partenaires, une assistance sera apportée à la conception de l'élément éducation préscolaire et primaire du livre blanc sur l'éducation nationale.

33. En collaboration avec la Fondation Soros, l'Union européenne et l'Université des Nations (Hawaii, Etats-Unis), une aide sera fournie au Ministère de l'éducation pour l'application et l'évaluation du modèle d'écoles élémentaires mis au point à Reggio d'Emilie (Italie). Une assistance sera également apportée à la conception de programmes de développement de l'enfant fondés sur la famille et la communauté à l'intention de la grande majorité d'enfants qui ne fréquentent pas de centre préscolaire en raison de contraintes économiques ou géographiques.

### Programme par zone

35. Trois projets centrés sur la communauté aux niveaux du district et de la commune seront mis en oeuvre pour être étendus à tout le pays. Aux premiers stades, l'UNICEF soutiendra surtout les activités visant à renforcer la capacité des autorités locales à évaluer et à analyser les plus importants problèmes concernant les enfants et les femmes dans leurs communautés. Les communautés seront encouragées à procéder à une analyse continue de la situation dans tous les détails, à définir des objectifs prioritaires et à formuler des plans d'action tout en mobilisant et en répartissant des ressources. Au plan national, l'UNICEF s'efforcera de collaborer avec le gouvernement pour élaborer des mesures claires sur le rôle des collectivités locales dans la prestation de services essentiels aux communautés.

### Suivi et évaluation

36. Un processus fiable de suivi des activités de programme est prévu par les moyens suivants : a) examen sectoriel interne effectué régulièrement; b) visites communes sur le terrain; c) discussions et examens réguliers avec les partenaires et les donateurs publics; et d) réunions officielles annuelles de bilan et de planification. Une série d'évaluations du programme est prévue, comprenant une évaluation rapide de chaque projet à la fin de 1997 et la fourniture de données lors de l'examen à mi-parcours. Des évaluations complètes des programmes de santé et d'éducation et des programmes par zone seront effectuées au cours de la quatrième année du cycle de programme pour servir de données lors de l'exercice suivant de programmation. Dans les évaluations, on examinera les changements et leur importance en ce qui concerne l'efficacité, l'opportunité, les effets et la durabilité.

-----